AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1320
FR0000074072-FS0525

3 septembre 2013

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BIGBEN INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 août 2013, M. Chuc Hoang a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 août 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Compagnie MI 29, Saint Gervais et Eurobail qu'il contrôle, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir indirectement 3 161 973 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 19,71% du capital et 19,51% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Compagnie MI 29 SAS	3 146 963	19,62	3 146 963	19,42
Saint Gervais SARL	15 000	0,09	15 000	0,09
Eurobail SA	10	ns	10	ns
Total Chuc Hoang	**3 161 973**	**19,71**	**3 161 973**	**19,51**

À cette occasion, la société MI 29 a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 16 039 616 actions représentant 16 205 471 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.